

## Mise au point concernant les soins solaires Weleda

**À la suite d'un article subjectif et fortement erroné paru dans le magazine SALDO (N° 9, daté du 13 mai 2009), article qui a désorienté un grand nombre de clients, Weleda apporte les précisions suivantes:**

1. L'affirmation « Weleda doit retirer le Lait solaire à l'Edelweiss du marché » est trompeuse. De même que la légende de la photo qui mentionne que le Lait solaire à l'Edelweiss IP 15 contient « des filtres UV interdits ».

**Ce qui est vrai :** le Lait solaire à l'Edelweiss Weleda IP 15 contient **du dioxyde de titane**, filtre minéral éprouvé, autorisé en Suisse. Pour la protection solaire, Weleda a décidé de se baser sur la « norme australienne ». Cependant, comme il existe une nouvelle recommandation obligatoire de la Commission Européenne, qui fixe le ratio de protection UVA et UVB à 1:3, Weleda a décidé de cesser prochainement la fabrication de son Lait solaire et d'écouler ses stocks. Il est vrai cependant que ce ratio UVA et UVB exigé ne concerne pas la Suisse, toutefois, Weleda a décidé de stopper provisoirement la production, ceci compte-tenu de la distribution de ces crèmes sur les marchés européens importants que sont l'Allemagne et la France. Selon les connaissances de Weleda, il n'est pas possible d'atteindre ce ratio de protection UVA et UVB uniquement avec le filtre minéral de dioxyde de titane.

2. La phrase « De nouvelles dispositions signifient cependant la fin du Lait solaire à l'Edelweiss qui contient les deux filtres minéraux (à savoir oxyde de zinc et dioxyde de titane) » est fausse.

**Ce qui est vrai :** le Lait solaire à l'Edelweiss ne contient absolument pas d'oxyde de zinc. Il contient uniquement le filtre minéral de dioxyde de titane. La Crème solaire à l'Edelweiss IP 20, retirée de l'assortiment depuis 2008 déjà, contenait quant à elle le filtre minéral d'oxyde de zinc. L'oxyde de zinc est autorisé en Suisse dans de nombreux domaines, mais pas comme filtre de protection solaire.

**De manière générale, on peut dire** que lors de la phase de développement de ses produits solaires à l'Edelweiss, Weleda avait décidé d'utiliser des filtres de protection minéraux. Le magazine ÖKO-TEST a d'ailleurs recommandé les protections solaires à base de filtres minéraux et lors de ses tests, la Crème solaire à l'Edelweiss a obtenu la mention bien, voire très bien. Weleda regrette que les nouvelles exigences de l'UE ne prennent pas en compte la norme australienne à laquelle se conforment les produits à l'Edelweiss. À notre avis, la norme UE porte grandement préjudice aux filtres minéraux à large bande de très haute qualité utilisés dans les produits solaires à l'Edelweiss Weleda.

Weleda ne peut malheureusement pas proposer de produit de remplacement car il n'est actuellement pas possible de satisfaire les exigences de l'Union Européenne au moyen de filtres de protection solaire naturels et minéraux (Ordonnance selon la méthode de contrôle définie par le Colipa). **Weleda maintient expressément que le Lait solaire IP 15 est un produit de protection solaire éprouvé, sûr et minutieusement testé selon la norme australienne.**